

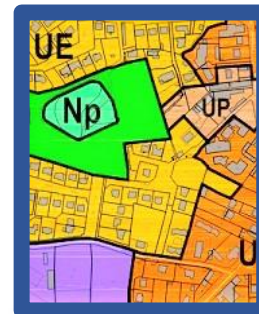


# Formation L'urbanisme local



## Présentation

L'aménagement de la commune constitue l'une des missions essentielles des élus municipaux. Celui-ci repose sur un ensemble de règles qui s'enchevêtrent et évoluent sans cesse. À partir des dernières réformes en matière d'urbanisme, les lois ALUR et ELAN, l'objectif de cette formation est d'acquérir les bases des principaux domaines de l'urbanisme local afin de mener à bien son projet.



## Programme / objectifs pédagogiques

1. Comprendre les principaux documents d'urbanisme (PLU, PLUI, SCOT, schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires...)
2. Connaître les procédures d'élaboration, de modification et de révision d'un PLU
3. Savoir distinguer les différents types d'autorisation (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager, certificat d'urbanisme...)
4. Mesurer les incidences fiscales et financières de l'aménagement
5. Être en mesure de développer un projet de commune attractive et durable

## Moyens pédagogiques

Le recueil des attentes et des questions des stagiaires servira de fil conducteur de la formation. L'intervention s'appuiera sur des diaporamas, des quiz, des études de cas et les documents d'urbanisme de la collectivité afin de prendre en compte les projets de l'équipe municipale.

## Intervenant



### Jean-Baptiste ROUSSEAU

Cadre supérieur de la fonction publique territoriale depuis 22 ans, il est par ailleurs Maire d'une commune de 7 000 habitants et Vice-Président d'une Communauté d'Agglomération de 350 000 habitants. Il possède une formation pluridisciplinaire en droit public, en sciences humaines et en lettres et intervient régulièrement pour le compte du CNFPT.

## Organisation et financement

- Formation proposée en intra
- Durée de 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations